

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUUVRE PETITE

# PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire** du 26 septembre 2023 à 18 heures 30

**Sous la Présidence** de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :**

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 2- Location de la chasse communale
- 3- Divers

---

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Il n'y a pas de remarques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Location de la chasse communale

La procédure de renouvellement des baux de chasse a lieu actuellement.

Pour rappel, le 20 juillet 2023 le conseil municipal a décidé d'abandonner le produit de la location de la chasse communale au profit des propriétaires fonciers.

La Commission Communale Consultative de Chasse (4C) s'est réunie le 14 septembre pour étudier les déclarations de réserve et d'enclaves, la consistance du lot de chasse et le choix du mode de mise en location. Une deuxième réunion aura lieu après ce conseil municipal pour étudier et valider la candidature.

Deux demandes de réserve ont été déposées dont une n'a pas été entièrement validée. Il n'y a pas eu de demande d'enclave.

Le Maire a eu la confirmation d'Arcelor que les bacs à boue sont entièrement grillagés.

Aucune remarque particulière sur le lot de chasse n'a été formulée.

M. Schweizer émet le souhait de renouveler le bail de chasse par convention de gré à gré et le locataire actuel a fait valoir son droit de priorité.

Une bonne communication est établie entre la commune et le locataire de la chasse. Ce dernier communique sur ses dates de battue et s'organise avec M. Jacques (propriétaire sur Corbas) pour coordonner les chasses.

Le Maire s'est engagé auprès de l'Office National des Forêts (ONF) pour organiser minimum deux réunions par an avec le chasseur et l'ONF afin de coordonner leurs activités.

Le prix du loyer pour l'année 2023/2024 s'élève à 5090,30 €. M. Schweizer propose donc de fixer la mise à prix du lot à 5090,30 €.

Le Maire propose la délibération suivante :

### **2023-09-26-01 LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE**

Le Maire fait un compte-rendu de la réunion de la Commission Communale Consultative de Chasse qui s'est déroulée le 14 septembre 2023 et précise notamment les points suivants :

- Pa délibération n° 2023-07-20-03, le conseil municipal a décidé de renoncer d'office à l'abandon du produit de la location de la chasse en sa faveur, au profit des propriétaires fonciers. En conséquence, le produit de la chasse sera réparti chaque année entre les propriétaires pour la durée du bail, du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033. Cette information a été publiée le 21 juillet 2023.
- La superficie de la chasse communale s'élève à 245 ha 08 a 52 ca.
- Deux propriétaires ont souhaité réserver leur droit de chasse pour une superficie totale de 93ha 38a 04ca :
  - o Monsieur JACQUES Alain domicilié à METZ sur 84ha 89a 13ca ;
  - o La Société Les Laitiers Lorrains domiciliée à NILVANGE sur 8ha 48a 91ca. Cette société a réservé son droit de chasse sur la commune voisine de MOYEUUVRE-GRANDE et constitue ainsi une réserve de plus de 31 ha d'un seul tenant.
- La société Les Laitiers Lorrains a souhaité réserver son droit de chasse sur une superficie de 11ha 75a 71ca, formant avec la commune voisine d'AVRIL une réserve de plus de 25ha d'un seul tenant. Le statut des réserves des communes de Meurthe-et-Moselle n'étant pas le même que celui des communes de Moselle, cette réserve n'est pas valide.
- L'actuel locataire, M. Samuel MAXANT, a fait part de son souhait de renouveler le bail par une convention de gré à gré.

Après avis de la Commission Communale Consultative de Chasse et après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

- **Accepte** les réserves suivantes pour une superficie totale de 93ha 38a 04ca :
  - o Monsieur JACQUES Alain pour 84ha 89a 13ca
  - o Les Laitiers Lorrains pour 8ha 48a 91ca, formant une réserve de 31ha 49a 03ca d'un seul tenant avec Moyeuivre-Grande
  
- **Refuse** la réserve suivante :
  - o Les Laitiers Lorrains pour 11ha 75a 71ca
  
- **Décide** d'aménager la chasse communale en un lot unique d'une superficie de 151ha 70a 48ca représentant la superficie totale de la chasse de 245ha 08a 52ca, déduction faite des réserves de 93ha 38a 04ca ; et dont la composition est la suivante :
  - o 119ha 01a 39ca de forêt
  - o 14ha 57a 19ca de landes
  - o 93a 36ca de prés
  - o 5ha 33a 28ca de terre
  - o Aucune surface en eau.
  
- **Décide** du mode de mise en location par convention de gré à gré ;
  
- **Fixe** la mise à prix du lot à 5 090,30 euros;
  
- **Arrête** les modalités de publicité suivantes pour la mise en location : affichage en mairie et publication sur le site Internet de la commune.

### 3) Divers

- Bail commercial

La commune de Moyeuivre-Petite a déposé une demande de déclaration préalable pour le changement de destination de la salle communale en local commercial. Après instruction par le service urbanisme de la CCPOM, elle a fait l'objet d'une décision de non opposition.

Dans le projet de bail, un article proposant d'assujettir le bail à la TVA était inclus. Après avis de la trésorerie, qui n'y voit pas d'intérêt pour la commune puisqu'elle ne va pas réaliser elle-même les travaux, cet article a été retiré.

Une proposition de signature le 5 octobre est en attente de confirmation par le notaire.

- Locataire d'un appartement communal

Un des locataires des appartements communaux s'est plaint de l'humidité du logement, de l'état des meubles de la cuisine, d'un problème de volet et de ventilation. Il publie par ailleurs ses plaintes sur un réseau social.

Mais ce locataire n'est pas à jour de ses loyers et n'a toujours pas réglé le dépôt de garantie. Par ailleurs, le locataire a accepté le logement en toute connaissance de son état, a effectué des visites avant de signer le bail et a signé l'état des lieux d'entrée.

Plusieurs travaux ont été entrepris par la commune depuis leur arrivée : changement de l'évier de la cuisine et du robinet, isolation des combles, création d'une plateforme de stockage au grenier.

- Circulation rue d'Hayange

Le feu tricolore au niveau de l'école est actuellement défectueux. Le Maire a pris contact avec la société Trafic de Norroy-le-Veneur qui avait installé ce feu.

Par ailleurs, le Maire va reprendre contact avec les services du Département pour connaître la date de programmation de la réfection de la route et les possibilités d'installer des ralentisseurs ou des chicanes.

- Le Maire sollicite l'aide des conseillers municipaux pour rentrer prochainement dans l'atelier le mobilier urbain de l'aire de jeux.
- Prochain conseil municipal le jeudi 12 octobre à 18h30.

---

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire,  
F. STIBLING



Publié le 16/10/2023

## FEUILLET DE CLOTURE DU Conseil municipal du 26 septembre 2023

### DELIBERATIONS

**2023-09-26-01** LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

### LISTE DES MEMBRES PRESENTS

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE, CRISTINI  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

*Absent avec procuration* : M. STOLLER, Mme BODILAHY

*Absent sans procuration*: